

GROUPAMA MODULATION

L'assurance vie
qui fait grandir
vos projets



groupama.fr

POURQUOI CHOISIR GROUPAMA MODULATION ?

Avec ce contrat d'assurance vie multisupport, Groupama vous accompagne avec des conseils et des solutions adaptés pour placer votre argent.

► LES AVANTAGES DE GROUPAMA MODULATION

- Constituer une épargne à votre rythme pour réaliser vos projets grâce à des versements libres ou réguliers.
- Profiter du dynamisme des marchés grâce à des supports en unités de compte.
- Bénéficier de l'expertise des Conseillers Groupama : des solutions adaptées au contexte des marchés financiers et à vos attentes.
- Tirer profit d'une qualité de gestion reconnue : Groupama Asset Management, qui gère les supports en unités de compte du contrat Groupama Modulation, a reçu, en 2015, le Trophée d'Or décerné par l'hebdomadaire Le Revenu pour la gestion globale de ses fonds sur 3 ans.



LA GESTION À HORIZON

À chaque projet son épargne personnalisée



Vous avez des projets à plus ou moins long terme ?

La Gestion à horizon de Groupama Modulation s'adapte à votre horizon de placement et à vos objectifs de rendement.



► COMMENT ÇA MARCHE ?

1 PROJETS

Vous sélectionnez le ou les projets pour lesquels vous voulez mettre de l'argent de côté (3 maximum).

Par exemple : étude des enfants, préparation ou complément de retraite, acquisition d'un bien immobilier, réalisation de travaux,...

2 DURÉE DE PLACEMENT

Vous choisissez la durée d'investissement pour chaque projet, en fonction de sa date de réalisation (de 3 à 20 ans).

Par exemple, un horizon de placement de 8 ans pour les études de vos enfants ou 15 ans pour vous assurer un complément de retraite

3 RENDEMENT / RISQUE

En fonction de votre profil d'épargnant, du rendement souhaité et du risque que vous êtes prêt à prendre, vous choisissez le couple rendement/risque adapté (faible, moyen, élevé), pour optimiser votre capital.

Par exemple, faible pour un horizon de placement 8 ans et élevé pour la retraite à horizon 15 ans.

► COMMENT EST GÉRÉE VOTRE ÉPARGNE ?

En fonction de vos choix, chaque projet d'épargne est géré individuellement selon 3 orientations de gestion sélectionnées par les experts de Groupama Asset Management.

L'épargne investie sur les supports en unités de compte les premières années vise ainsi à dynamiser votre investissement, et est ensuite sécurisée progressivement au fur et à mesure que le terme de votre projet approche.

LES NOMBREUX AVANTAGES DE L'ASSURANCE VIE

L'assurance vie est toujours le placement préféré des français⁽¹⁾. Elle répond à de nombreux besoins et attentes des épargnants dans un cadre fiscal et successoral avantageux.



► UN PLACEMENT SOUPLE

Vous souhaitez mettre de l'argent de côté, valoriser un capital, vous constituer des revenus réguliers ? Épargnez à votre rythme pour les projets de votre choix grâce aux versements libres ou programmés.

► UN PLACEMENT DISPONIBLE

- En cas de besoin, vous pouvez à tout moment retirer votre capital en partie ou en totalité.⁽²⁾
- Pour compléter vos revenus, vous pouvez également organiser des rachats partiels programmés.
- Enfin, des solutions sous forme de rente existent, en fonction de vos besoins, le moment venu : rente à vie, rente dépendance...

► UN PLACEMENT ATTRACTIF

- Attractif pour vous bien sûr, car vous bénéficiez d'avantages fiscaux : les plus-values sont exonérées d'impôt sur le revenu au bout de 8 ans, dans la limite de 4 600 € de plus-values par an pour un célibataire, veuf ou divorcé et 9 200 € pour un couple marié ou pacsé soumis à une imposition commune.⁽³⁾
- Attractif aussi pour vos proches, puisque vous désignez librement les bénéficiaires à qui votre capital sera transmis, en cas de décès, dans des conditions avantageuses.

► QUELS PLACEMENTS POUVEZ-VOUS FAIRE DANS VOTRE CONTRAT D'ASSURANCE VIE MULTISUPPORT ?

Un large choix vous est proposé :

- la sécurité : le fonds en euros,
- l'alliance entre sécurité et recherche de performance : les unités de compte temporaires dont les conditions sont définies et connues dès la souscription (durée, objectif de taux et protection du capital),
- la recherche de performance sur le long terme : les unités de compte classiques.

UNE GESTION OPTIMISÉE DE VOTRE ÉPARGNE

Groupama Modulation vous propose deux modes de gestion différents et une large gamme d'unités de compte vous permettant de diversifier et d'optimiser votre épargne.

► LA GESTION À HORIZON

Elle vous offre la possibilité d'adapter votre investissement en fonction de vos projets. Vous pouvez épargner en même temps pour plusieurs projets (études des enfants, préparation à la retraite...). Chacun d'entre eux est géré individuellement avec une allocation d'actifs spécifiques selon votre horizon de placement et le niveau de risque que vous acceptez de prendre. Et surtout, votre épargne est automatiquement sécurisée à l'approche de l'échéance de votre projet.

► LA GESTION LIBRE

Ce mode de gestion vous permet de gérer vous-même votre épargne. Vous choisissez, au sein du contrat Groupama Modulation, les supports sur lesquels vous souhaitez investir et la répartition entre les unités de compte et le fonds en euros. De plus, grâce à la souplesse du contrat Groupama Modulation, vous pouvez à tout moment effectuer un arbitrage selon l'évolution des marchés financiers.



► LES VERSEMENTS PROGRAMMÉS POUR ÉPARGNER SANS Y PENSER

L'important c'est la régularité. Vous décidez du rythme de vos versements (mensuels, trimestriels) et de leur montant.

Exemple : en versant 100 € par mois avec une hypothèse de rendement annuel de 1,80 %, vous pouvez obtenir 6 061 € dans 5 ans⁽¹⁾ et 27 851 € dans 20 ans⁽¹⁾.

Les versements programmés sont particulièrement adaptés pour un investissement sur les supports en unités de compte : investir régulièrement favorise le lissage dans le temps des fluctuations des valeurs et limite le risque de placer tout votre argent dans un contexte de marché défavorable.

(1) Montants nets de frais de gestion, hors coût éventuel de la Garantie plancher, hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables. Il a été tenu compte d'un taux de frais sur versements de 3,50 %.

ILS VOUS EN PARLENT...

NOUS VOULONS PRÉPARER L'AVENIR DE NOS ENFANTS...

Parents depuis peu de jumeaux, ma femme et moi avons souscrit un contrat Groupama Modulation. Nous avons choisi la Gestion à horizon pour mettre de l'argent de côté pour le projet qui nous tient à coeur : les études supérieures de nos enfants. Sur un horizon de 15 ans, nous avons choisi de verser 100 € par mois pour chacun d'eux. C'est une solution simple, pratique et grâce à laquelle notre épargne sera automatiquement sécurisée à l'approche de l'échéance de ces projets. Une manière astucieuse de préparer l'avenir.

Sylvain et Aurélie, mariés, 2 enfants



JE M'ORGANISE POUR COMPLÉTER PLUS TARD MES REVENUS À LA RETRAITE

Ma retraite c'est dans une dizaine d'années ; et je sais qu'il faut y penser dès maintenant. Comme c'est un projet à long terme, j'ai choisi de diversifier mon épargne en plaçant 40 % sur des unités de compte pour chercher un potentiel de performance plus élevé. De plus, je bénéficie du Bonus de rémunération⁽¹⁾ complémentaire sur le fonds en euros de mon contrat : 0,80 %. Un "plus" appréciable !

Pascal, marié, 3 enfants



JE PRÉPARE MON AVENIR SANS ATTENDRE...

Mon contrat Groupama Modulation, je l'ai adapté à mes revenus et... à mes charges ! J'ai démarré avec 50 € par mois ; aujourd'hui, j'ai choisi d'augmenter mes versements à 80 € par mois. Une fois par an, quand je touche mon 13^e mois, j'en place une partie sur mon contrat. Bien sûr, c'est pour plus tard mais je sais qu'en cas de besoin, cet argent reste disponible ; et ça, c'est rassurant !

Élise, célibataire



(1) Le Bonus 2016 est attribué en complément du taux de participation aux bénéfices distribué sur le fonds en euros au 31 décembre 2016, net de frais de gestion du contrat et avant prélèvements sociaux, sous réserve du respect des critères cités à cette même date.

BONUS MODULATION 2016

Grâce au Bonus 2016⁽¹⁾, vous pouvez augmenter le rendement du fonds en euros de votre contrat Groupama Modulation

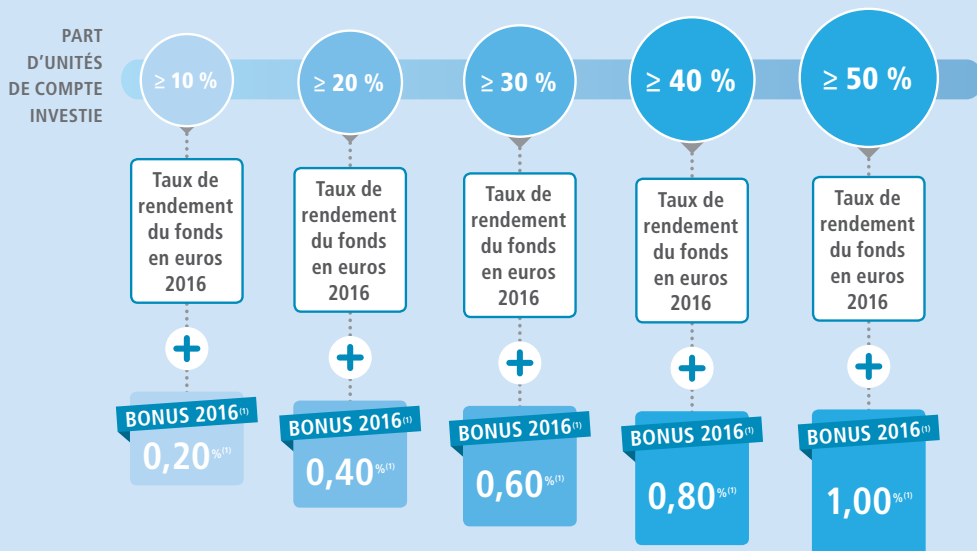
Un bon moyen d'allier sécurité et rendement

Le Bonus 2016⁽¹⁾ constitue une réelle opportunité de diversifier votre placement au sein de votre contrat. Vous privilégiez à la fois la sécurité sur le fonds en euros tout en recherchant un potentiel de performance sur des supports en unités de compte, y compris ceux bénéficiant d'une protection en capital au terme.

La diversification récompensée

En fonction de la part de votre épargne investie sur des supports en unités de compte, le Bonus 2016⁽¹⁾, vous permet de percevoir un meilleur rendement sur le fonds en euros.

Le taux de votre bonus est défini selon la part d'unités de compte détenue sur votre contrat :



(1) Le Bonus 2016 est attribué en complément du taux de participation aux bénéfices distribué sur le fonds en euros au 31 décembre 2016, net de frais de gestion du contrat et avant prélèvements sociaux, sous réserve du respect des critères cités ci-dessus à cette même date.

DES QUESTIONS ? UN CONSEIL ?

QUELS QUE SOIENT VOS BESOINS, GROUPAMA EST LÀ !

Connectez-vous sur
groupama.fr/contact
et cliquez sur sur l'une de ces 4 solutions :



Un conseiller
me rappelle



Je contacte
un conseiller



J'envoie un message
à un conseiller



Je prends
rendez-vous

- **Pour vous et vos proches**
 - Complémentaire santé
 - Solutions de prévoyance
 - Services à la personne
- **Pour vos biens**
 - Assurance auto
 - Assurance habitation
- **Pour vos finances**
 - Banque au quotidien
 - Épargne bancaire, placements, assurance vie

Coordonnées
de votre
conseiller

Édition : janvier 2016

Groupama Gan Vie s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur qui peut être sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse.

Caisse régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles.

Le contrat Groupama Modulation est assuré par **Groupama Gan Vie**, S.A. au capital de 1 371 100 605 € - 340 427 616 RCS Paris - APE : 6511Z - Siège social : 8-10 rue d'Astorg, 75008 Paris.

Entreprises régies par le Code des Assurances et soumises à l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution, 61 rue Taitbout, 75009 Paris

Les instruments financiers et services d'investissement, ainsi que les produits bancaires sont commercialisés par les Caisses Régionales d'Assurances Mutuelles Agricoles Groupama, entreprises régies par le code des assurances, agissant également en qualité d'agents liés et de mandataires exclusifs en opérations de banque et en

services de paiement de Groupama Banque, SA au capital de 120 825 712 euros - 67 rue Robespierre 93107 Montreuil Cedex - 572 043 800 RCS Bobigny - Immatriculée à l'ORIAS sous le n°07 006 369 www.groupamabanque.com - filiale du groupe Groupama.

Document et visuels non contractuels - Réf. 228593-012016
Photos : © Corbis RF, Fancy, I love images, OEM Images Andrew Bret Wallis, Ojo Images, Onoky, PhotoAlto, Bikeriderlondon, Goodluz, Syda Productions/Shutterstock. Création : www.agence-upco.com.

Groupama participe à la protection de l'environnement en sélectionnant un imprimeur référencé "Imprim'Vert" ainsi que des papiers issus de forêts gérées durablement.



Toujours là pour moi.